

Retex du 11 mars 2022 : expression de l'Intersyndicale CGT-Solidaires-CFDT-UNSA des finances publiques de Saône et Loire

La DDFIP 71 a souhaité associer les organisations syndicales à un retour d'expérience (**retex**) sur la mise en place du Nouveau réseau de proximité dans le département.

L'exercice, actuellement très répandu dans notre administration, tend à recueillir la parole libre des représentants des personnels afin d'en faire la synthèse et de contribuer ainsi à l'amélioration de la mise en place de la dernière phase du NRP dans notre département.

Après en avoir débattu entre elles, les organisations syndicales, représentant les personnels des finances publiques, de Saône et Loire relèvent que l'exercice proposé, s'il reste louable dans sa proposition, est en contradiction totale avec les actions et les revendications menées par l'intersyndicale des finances publiques de Saône et Loire (CGT-Solidaires-FO-CFDT-UNSA) qui n'a cessé de combattre la mise en place de cette contre-réforme régressive pour les agents et les missions de l'administration des finances publiques.

En effet, en toute logique et très clairement, comment participer à ce retour d'expérience, dont les conclusions serviront à faciliter la mise en place de la dernière phase du NRP alors que, dans le même temps, nous le rejetons ?

En outre, nous considérons que l'exercice, même s'il ne nous satisfait pas dans sa forme et dans l'utilisation du fond, arrive bien tard alors que la quasi-totalité des restructurations et des fermetures a déjà eu lieu.

Dès le départ des opérations (fin 2018 et en 2019), les organisations syndicales ont regretté l'opacité et le manque de dialogue, mis en œuvre par l'administration, en ce qui concerne l'élaboration des cartes des implantations des nouvelles structures.

Dès lors, l'Intersyndicale des finances publiques de Saône et Loire n'a cessé :

- de demander la levée de l'opacité sur l'exécution du NRP dans le département ;
- de demander un moratoire concernant l'exécution de la contre-réforme notamment lors de la crise sanitaire alors que les 1ères restructurations d'importance devaient avoir lieu le 1^{er} janvier 2021 ;
- de dénoncer les conditions dans lesquelles les personnels ont été précipités notamment lorsqu'il s'est agi de prendre connaissance de son affectation et de rejoindre son nouveau poste en moins de deux mois lors de la phase 1 ;
- de demander un bilan de la phase 1 ; chose faite très succinctement et dans l'autosatisfaction totale par l'administration lors du CTL du 4/10/2021.

Devant tant de difficultés, relevées par l'ensemble des organisations syndicales et selon leurs sensibilités propres, nous n'avons cessé de procéder à des « **reter** », des retours du terrain (ou des territoires), notamment lors des instances et réunions informelles, en présentiel ou en audio, en procédant à des remontées très précises du terrain concernant les sites impactés (aussi bien absorbants que sortants). Les informations, observations et questions ont été recueillies directement auprès des agents.

Il suffit donc de reprendre les procès verbaux et comptes rendus de ces différentes réunions afin de compiler les difficultés rencontrées par les personnels concernés par les restructurations et fermetures de services.

Ainsi, pour mémoire et à titre d'exemples, nombre de questions et d'observations concernaient :

- les conditions de mutation et de mobilité géographique et fonctionnelle ;
- les règles de gestion des personnels avec la mise en place de priorités ;
- le nombre d'emplois concernés par les restructurations et notamment le différentiel entre les implantations d'emplois annoncées lors de la « promotion » du NRP et les emplois réellement affectés et présents dans les nouvelles structures ;
- le transfert des missions et notamment, le transfert des cellules foncières et du recouvrement des SIP (exemple de Louhans) ;
- le transfert des archives et l'arrivée en masse des cartons à gérer sur les sites ;
- l'installation dans les nouveaux locaux et les moyens dévolus à cette installation ;
- la formation professionnelle qui a été défailante voire absente à la mise en place de la phase 1 ;
- la rémunération via l'octroi de primes ;

- la communication concernant la fermeture des services et son corollaire les nouveaux accueils ;
- la mise en place des conseillers aux décideurs locaux et notamment les périmètres géographiques intenable pour certains ;
- la « reconversion » des personnels qui perdaient leur mission de pilotage et d'encadrement ;
- l'estimation des risques psycho-sociaux liés au NRP ;
- etc.

En conclusion, l'Intersyndicale des Finances Publiques de Saône et Loire (CGT-Solidaires-CFDT-UNSA) ne comprend pas que ce retex se tienne dans l'urgence avant la phase finale du NRP alors qu'une grande partie des opérations est faite.

Nous le réaffirmons, nous ne pouvons pas, d'un côté, combattre sans relâche le NRP, et, d'un autre côté, participer, de quelque manière que ce soit, à la mise en place de la dernière phase.

Nous sommes aussi vigilants sur les récupérations qui pourraient être opérées par l'administration sur cet exercice et qui associeraient les OS à la mise en place du NRP.

Dès lors, nous continuerons à aborder, en instance officielle, les résultats et conséquences de la mise en place du NRP et les difficultés éprouvées par les agents au quotidien.